Département de la Creuse
Arrondissement d'Aubusson
COMMUNE DE FELLETIN

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Liberté Égalité Fraternité

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire
Du jeudi 18 juin 2020 à 19h

Convocation par le Maire, Jeanine PERRUCHET, par courrier électronique le 5 Juin 2020.

L'an **deux mil vingt et le dix-huit Juin à 19h,** les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire par courrier électronique le 5 Juin 2020, se sont réunis sous la présidence de Mme Jeanine PERRUCHET, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Jeanine PERRUCHET, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle MIGNATON, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET, Mme Manon THIBIER, Mme Renée NICOUX.

Étaient absents avec pouvoir :

- M. Benoît DOUEZY donne pouvoir à Christophe NABLANC
- M. Michel AUBRUN donne pouvoir à Jeanine PERRUCHET
- Mme Joëlle GILLIER donne pouvoir à Philippe COLLIN
- Mme PAUFIQUE Martine donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
- M. LEBOURSE Roger donne pouvoir à Joëlle MIGNATON
- M. CELERIEN Wilfried donne pouvoir à Corinne TERRADE

Etaient absents : M. Philippe GILLIER, Mme Anne-Marie PONSODA, M. Didier RIMBAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Manon THIBIER

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance du 12 Mars 2020 a été joint à la convocation. Il est adopté par 12 voix pour et 3 abstentions : Marie-Hélène FOURNET, Dominique VANONI, Renée NICOUX.

Renée NICOUX explique que la remarque concernant la diamanterie dans ce compte-rendu était valable pour tous les membres de l'opposition, pas seulement pour elle (pour mémoire elle avait indiqué qu'elle regrettait de ne pas avoir été destinataire au préalable des documents relatifs à l'avant-projet définitif présentés en séance).

ORDRE DU JOUR :

1. Informations sur les décisions prises par le Maire durant la période de confinement
2. Groupement de commandes de masques avec le Département
3. Annulation des redevances d'occupation du domaine public liées au marché hebdomadaire
4. Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs
5. Reboisement forêt communale
6. Avenants au marché de travaux - Ressourcerie
7. Lancement du marché de travaux de la Diamanterie
8. Taxes 2020
9. Droit de préemption urbain : information du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

1. Informations sur les décisions prises par le Maire durant la période de confinement

Présentation de Jeanine PERRUCHET

L'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 a confié de plein droit aux maires notamment, sans qu'une délibération soit nécessaire, les attributions que les assemblées délibérantes ont habituellement la faculté de leur déléguer.

Cette ordonnance exclut toutefois la réalisation des emprunts, l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 ayant rétabli les anciennes délégations précédemment passées en la matière.

L'ensemble des actes pris par les exécutifs locaux dans le cadre des pouvoirs qui leur sont délégués de plein droit sont soumis à l'obligation de transmission au titre du contrôle de légalité et à l'information des membres de l'assemblée délibérante.

Les trois décisions du Maire prises dans ce cadre seront donc présentées en séance pour information :

- Signature de l'avenant n°1 du lot n°4 (menuiseries extérieures) de la ressourcerie : changement de titulaire du lot suite au rachat de l'entreprise SARL LACHENAUD au 1er janvier 2020 par l'entreprise BRL SUCLA, sans incidence financière.

- Signature de la nouvelle convention d'assistance technique pour l'exploitation du service d'assainissement de la commune avec Véolia (la précédente étant arrivée à échéance) pour une période de deux ans.

- Annulation de loyers commerciaux pour l'institut de beauté, la ressourcerie et le centre équestre d'Avril à Mai 2020, soit deux mois (par solidarité en raison de leur fermeture durant le confinement).

2. Groupement de commandes de masques avec le Département

Présentation de Jeanine PERRUCHET

Par mail en date du 25 mars 2020, la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse a proposé à l'ensemble des communes et intercommunalités du Département de participer à une commande groupée de masques FFP2 et / ou chirurgicaux d'une part afin de contribuer à la constitution d'un « stock tampon » pour équiper les personnels soignants et d'autre part permettre aux collectivités d'acquérir les protections nécessaires pour leurs agents.

Dans ce cadre, la Municipalité a passé la commande de 900 masques FFP2 dont 650 pour le stock de solidarité et 250 pour les agents communaux.

Ces masques étant au prix de 2.24 € HT livré l'unité, cela a constitué un coût total de 2016 € HT (TVA applicable de 5.5%), soit 2 126.88 € TTC.

En ce qui concerne le stock de solidarité départemental, une délibération est nécessaire pour valider le « don » accordé au Département, soit 1 536.08 € TTC (650 masques FFP2 à 2.24 € HT + TVA de 5.5%).

Le Conseil Municipal :

VALIDE le don accordé au Conseil Départemental de la Creuse pour l'acquisition de 650 masques FFP2 au titre de la constitution du « stock tampon » pour les personnels soignants de la Creuse ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces liées à cette décision.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	16	16	16	0	0

3. Annulation des redevances d'occupation du domaine public liées au marché hebdomadaire

Présentation de Corinne TERRADE

En raison du confinement national et suite à la parution du décret en date du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, la Municipalité a considéré ne pas avoir les moyens de garantir la sécurité des visiteurs et des commerçants, notamment parce que Felletin dispose d'un marché (parmi les plus importants de Creuse, si ce n'est le plus important) qui brasse des clients venant de toute la Creuse et des commerçants d'encore plus loin.

Madame le Maire a donc pris la décision de suspendre le marché par arrêté en date du 17 mars 2020.

A compter du 29 mai, et après un « marché test » le 22 mai en configuration restreinte, le marché est remis en place normalement.

Toutefois, la Municipalité souhaiterait prendre une mesure afin de soutenir les marchands ambulants, en particulier les « habitués » qui règlent leur droit de place au trimestre conformément à la délibération en date du 24 mars 2017 qui a actualisé les tarifs en vigueur.

Le Conseil Municipal :

VALIDE une exonération des droits de place pour les marchands ambulants du marché hebdomadaire ayant un abonnement trimestriel ainsi que les marchands « Food Trucks » présents certains soirs et ce pour les deux premiers trimestres 2020 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces liées à cette décision.

Débat

Corinne TERRADE propose d'exonérer également des droits de place les foods trucks ce qui est accepté par les membres de l'assemblée.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	16	16	16	0	0

4. Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Présentation de Corinne TERRADE

Considérant les besoins de la collectivité, le **Conseil Municipal :**

CREE un emploi permanent à temps partiel (50%) d'adjoint technique territorial ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ;

CHARGE Madame le Maire d'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse ;

CHARGE Madame le Maire de recruter un fonctionnaire ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants ;

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires.

Le nouveau tableau des effectifs, actualisé suite à cette création, sera le suivant :

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	TNC ou TP
Services administratifs				
Attaché Principal	A	1	1	/
Attaché	A	1	1	/
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1	1	/
Rédacteur Territorial	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	3	2	(car un agent en détachement rédacteur)
Adjoint Administratif	C	1	1	80% TP
Services Techniques				
Agent de Maîtrise	C	2	2	/
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	2	2	/
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	2	1	/
Adjoint Technique	C	11	10	dont un 50% TP
ATSEM				
ATSEM Principal de 2ème Classe	C	1	1	80% TP
TOTAL		**26**	**23**	

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	16	16	16	0	0

5. Reboisement forêt communale

Présentation de Christophe NABLANC

Une partie de la forêt communale (dans le secteur des Combes) a été exploitée récemment.

Suite à la coupe d'enlèvement d'abri, une surface d'environ 0.4 Ha a été dépourvue de tout couvert. Le sous-étage était peu dense et vigoureux sur cette zone avant intervention. Lors de l'exploitation, l'impact de chute des houppiers des arbres vendus les a très fortement abîmés voir anéantis.

L'ONF nous conseille d'effectuer des travaux de reboisements sur cette zone de 0.4 Ha avec des essences feuillues dans la continuité des peuplements déjà présents mais aussi pour une meilleure harmonie du paysage. De plus, des petits aménagements et entretiens pourront être réalisés sur les sentiers de randonnée afin de les embellir et de les rendre plus attrayant (taille de branches et arbres abîmés).

En cas de validation pour ce reboisement, lors de la venue d'une pelle pour la préparation des sols, l'ONF nous conseille également de procéder à la création d'une piste réalisée lors de l'exploitation (50 m de longueur). Cela augmentera le potentiel et la valeur de la forêt en créant cette desserte.

L'estimation du coût de ce reboisement par l'ONF est de 3 890 € et les travaux d'ouverture d'une piste en terrain naturel de 50 m de 500 €.

Le Conseil Municipal :

VALIDE le projet de reboisement et de création de piste complémentaire tel que proposé par l'ONF, pour un montant respectif de 3 890 € et de 500 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

Débat

Dominique VANONI demande quel type de travaux sera réalisé pour créer la piste (tout venant ?). Chrystel CADENEL lui répond que l'objectif est de créer une piste d'aspect le plus naturel possible.

Renée NICOUX demande le montant de la vente du bois issu de cette exploitation dans la forêt des Combes. Chrystel CADENEL lui répond que cela a été vendu pour un montant de 33 000 €.

Renée NICOUX insiste sur la nécessité d'exiger une remise en état des sites après exploitation.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	16	16	16	0	0

6. Avenants au marché de travaux –Ressourcerie

Présentation de Christophe NABLANC

Le chantier de la Ressourcerie sur le site de l'ancien Centre Equestre touche à sa fin.

Aussi, le maître d'œuvre va procéder à la rédaction des différents avenants pour chaque lot pour ajuster les prévisions avec les réalisations en fonction des modifications techniques qui ont eu lieu durant le chantier.

Par délibération en date du 6 juillet 2018, le Conseil Municipal a attribué, pour les travaux de la Ressourcerie, le lot 1 – Gros œuvre à l'entreprise MAGNE Jean-Pierre basée à La Courtine pour un montant de 55 694,45 € HT et le lot 7 – Electricité à l'entreprise AEL basée à Limoges pour un montant de 21 962.02 € HT ;

Au regard de l'avancement du chantier et de ses imprévus, certains travaux n'ont pas été réalisés et d'autres ont été réalisés en plus par rapport à ce qui était prévu.

Aussi, cela engendre une baisse de 594.58 € HT par rapport au marché initial pour le lot 1 de l'entreprise MAGNE Jean-Pierre et une hausse de 1 675.31 € HT en plus par rapport au marché initial pour le lot 7 de l'entreprise AEL.

Cet écart, comme tous les autres (qu'ils soient en plus ou en moins) sera répercuté sur la redevance demandée à l'association COURT CIRCUIT qui en est prévenu.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications des lots 1 (gros œuvre) et 7 (électricité) telles que présentées ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants au marché correspondant et toutes pièces nécessaires à leur exécution.

Débat

Christophe NABLANC précise que ces travaux sont faits en toute transparence avec la Ressourcerie et qu'il conviendra de revoter le plan de financement définitif une fois l'ensemble des factures reçues et avenants signés afin d'établir le montant des loyers de la ressourcerie.

Renée NICOUX ajoute c'est une très belle réalisation.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	16	16	16	0	0

7. Lancement du marché de travaux de la Diamanterie

Présentation de Christophe NABLANC

Le 18 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le projet de restauration de la diamanterie et a autorisé Madame le Maire à signer avec la Fondation du Patrimoine une convention pour le lancement d'une campagne d'appel au mécénat populaire et a approuvé le plan de financement de l'opération.

Par délibération en date du 4 octobre 2019, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du bâtiment et la scénographie à au cabinet BAUDOIN Béatrice SARL.

Par délibération en date du 12 mars 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif du maître d'œuvre et autorisé Madame le Maire à lancer la tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre afin de constituer notamment le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Le maître d'œuvre est actuellement en train de finaliser ces éléments, notamment la demande de permis de construire.

Les dossiers de demandes de subventions sont en cours de complétude.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le lancement d'une consultation pour un marché public de travaux et d'équipements scénographiques en vue de la mise en concurrence du marché ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

Débat

Renée NICOUX demande à quel moment le marché de travaux va être lancé.

Chrystel CADENEL lui répond que ce se sera fait dès que possible après relecture des différentes pièces du marché rédigées et transmises par le maître d'œuvre que l'on vient juste de récupérer.

Christophe NABLANC précise que le lancement de la consultation ne vaut pas engagement de travaux.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	16	16	16	0	0

8. Taxes 2020

Présentation de Christophe NABLANC

L'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour l'exercice 2020 était joint à la convocation.

A noter que pour 2020, et afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation.

En effet, l'article 5 de la Loi de Finances pour 2018 a instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement de taxe d'habitation qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permet à environ 80% des foyers fiscaux d'être dispensés du paiement de la taxe au titre de leur résidence principale en 2020. En 2020, le dégrèvement de la taxe d'habitation reste prise en charge par l'État.

À compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur.

Le Conseil Municipal :

MAINTIENT pour l'exercice 2020 les taux des 2 taxes foncières à leur niveau 2019, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	**14,20 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**65,00 %**

Débat

Christophe NABLANC explique qu'il fallait que ces taxes soient votées avant le 3 Juillet 2020.

Renée NICOUX regrette que la collectivité ne puisse plus activer le levier que représentait le taux sur la taxe d'habitation.

Elle ajoute qu'il serait mieux de voter le budget de l'année N avant le 31 décembre de l'année N-1.

Christophe NABLANC indique que les dotations de fonctionnement diminuent de 40 000 €.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	16	16	16	0	0

9. Droit de préemption urbain : Information du conseil

Présentation de Jeanine PERRUCHET

Le 28 septembre 2017 le conseil municipal a donné pouvoir à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, dans le cadre du droit de préemption urbain, pour décider, au nom de la commune, de renoncer à l'achat dans un délai de 2 mois à partir de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), dès lors qu'aucun projet communal ne porte sur le bien faisant l'objet de la DIA, et sous réserve d'en informer le conseil municipal à chaque séance.

Depuis la dernière réunion du conseil, Madame le Maire a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens suivants :

Date	Adresse	Réf cadastrales	Vendeurs
16/03/20	11 Rue Pisseloche	AL 500 et 501	SCHREIBER Danielle
16/03/20	5 Rue des écoles	AK 302 et 310	CULSHAW David et DAWN Zoé
19/03/20	1 Chemin de la Chapelle	AM 224 et 225	Indivision SURSIN
16/04/20	De La Font	AN 127 et 130	Indivision GOUBELY
25/05/20	10 Rue Croix Moreau	AK 14-18	Indivision LEPETIT

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

Impact financier du Coronavirus

Dépenses en + : masques pour les habitants le personnel, gel, gants, produits d'entretien, thermomètres pour les écoles, etc. : 11 175 €

Recettes en - : garderie du matin, cantine scolaire, loyers annulés et droits de place du marché (si 1er semestre annulé) : 6 970 €

Soit un total de 18 145 €

Déplacement du bureau de vote

Afin de sécuriser davantage le lieu de vote, notamment en termes de conditions d'accueil sanitaire, il a été demandé à la Préfecture de déplacer le bureau de vote de ce 2ème tour des élections municipales à la salle polyvalente (au lieu de la salle des mariages de la mairie), ce qui a été validé.

Info événements

Le Festival Danse, Musique et voix du Monde ainsi que la Journée du Livre sont annulés cet été en raison de l'épidémie de Covid-19.

Fête foraine

La fête foraine 2020 se tiendra en même temps que le 2ème tour des élections.

Extrait de la note de Floriana pour la communication sur cet événement :

La fête patronale, fête traditionnelle de la ville de Felletin devait initialement avoir lieu les 20/21/22 juin 2020. Celle-ci comporte habituellement une fête foraine et diverses animations durant le week-end festif.
Compte-tenu de la crise sanitaire, la municipalité a pris la décision en avril dernier de l'annuler pour respecter les consignes sanitaires en vigueur.

Néanmoins, suite à l'autorisation gouvernementale de réouverture des fêtes foraines communiquée par vos services le 11 juin, la municipalité a reconsidéré la question. La municipalité a tenu compte de la situation économique difficile engendrée par la crise du COVID pour ces professionnels forains, dont la plupart animent cette fête locale depuis plusieurs générations.
Par ailleurs, alors que la vie sociale et économique reprend peu à peu dans les communes, cette manifestation, pour modeste qu'elle soit cette année, est de nature à entraîner des retombées économiques positives sur les commerces sédentaires de la commune (notamment bars/cafés/restaurants durement touchés eux aussi par la crise).

Aussi, suite à une réunion entre les représentants des forains et Mme le maire le 16 juin 2020, **la municipalité a pris la décision d'autoriser la tenue d'une fête foraine uniquement**, qui respecterait les conditions suivantes : un nombre de métiers restreints par rapport à la configuration habituelle, le stricts respect d'un protocole sanitaire par les forains sur chaque métiers/attractions, accord de la Préfecture sur le dispositif retenu.
Ce faisant, les dates collégialement retenues sont les 27/28 et 29 juin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.